

E.D.I., membre de L'Office national de garantie des séjours et stages linguistiques s'engage sur les termes du Contrat Qualité élaboré en collaboration avec des fédérations de parents d'élèves et des associations de consommateurs agréées.



L'OFFICE NATIONAL DE GARANTIE DES SÉJOURS ET STAGES LINGUISTIQUES

avec le soutien de Fédérations de parents d'élèves (UNAPEL et FCPE) et la participation d'associations de consommateurs agréées à la commission de médiation

Le Contrat Qualité s'applique aux :

séjours linguistiques de courte durée, voyages scolaires éducatifs,
séjours de longue durée, séjours au pair, écoles de langue.

L'OFFICE CONTRÔLE ET GARANTIT les critères de qualité concernant :

- les voyages,
- l'encadrement,
- le choix des familles d'accueil et des lieux d'hébergement,
- l'enseignement, la sélection des professeurs,
- le confort, la sécurité et l'équipement des locaux,
- l'organisation et le bon déroulement des séjours,
- le respect des prestations annoncées.

L'OFFICE EST UN MÉDIATEUR :

L'Office a mis en place une commission de médiation paritaire, en charge du suivi de la satisfaction des participants ou des clients. Cette commission est composée de professionnels, de représentants de deux grandes Fédérations de parents d'élèves (UNAPEL et FCPE) et d'associations de consommateurs agréées.

Le présent contrat est signé entre L'Office et ses membres actifs, organismes de séjours et stages linguistiques.
L'Office, 8 rue César Franck 75015 Paris • Tél. : 01.42.73.36.70 • Fax : 01.42.73.38.12
infos@loffice.org • Association loi 1901 • www.loffice.org